



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents

Question écrite n° 3453

Texte de la question

M François Leotard demande à M le secrétaire d'État auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, les mesures qu'il compte prendre afin de donner un coup d'arrêt à l'évolution catastrophique des accidents de la route, révélée notamment par les statistiques des mois de juillet et août derniers.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour le premier week-end des grands départs du mois de juillet (week-end des 2 et 3 juillet) et malgré des conditions météorologiques difficiles qui ont entraîné des accidents en chaîne nombreux et spectaculaires, on peut malgré tout constater qu'il y a eu moins de tués que l'année dernière à la même époque (- 15 p 100). Par contre pour le premier grand chasse-croisé de l'été à la charnière des mois de juillet et d'août on doit déplorer une augmentation des accidents mortels de 71 p 100 par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Ces deux bilans, qui surviennent après un premier semestre 1988 préoccupant (hausse de plus de 15 p 100 du nombre des tués par rapport à 1987) font apparaître qu'il est bien difficile pour les responsables de la sécurité routière de juger de l'efficacité des actions entreprises au vu des résultats d'un ou de deux week-ends. Dès le mois de juin des mesures à court terme ont été prises par les pouvoirs publics visant à enrayer l'inquiétante progression des accidents enregistrée au cours des premiers mois de l'année 1988. Ces mesures ont consisté d'abord en une vaste campagne de communication et de sensibilisation et en un renforcement important des contrôles et sanctions. Une circulaire datée du 15 juin a été adressée aux préfets leur demandant de renforcer les contrôles et de faire preuve de la plus grande rigueur concernant les infractions liées à l'alcoolemie au volant, au non-respect des limitations de vitesse et au non-port de la ceinture de sécurité. En outre, afin d'effectuer un contrôle plus strict des infractions sur la route, les forces de police et de gendarmerie ont fait dans le courant de l'été 1988 un large usage des voitures banalisées. Enfin à la suite du bilan catastrophique du dernier week-end de juillet, le Gouvernement a invité les préfets ou leurs représentants à se rendre au bord des routes pour faire respecter la sécurité en leur rappelant qu'ils ont la possibilité de procéder à des suspensions de permis de conduire sur le champ. C'est ainsi que 23 000 permis ont été suspendus pendant le mois d'août. Les mesures précitées ont répondu à la nécessité urgente de mettre un terme à la dégradation constante constatée depuis le début de l'année mais il est bien certain qu'en les prenant les pouvoirs publics ont toujours eu présent à l'esprit des mesures à plus long terme. À l'occasion du conseil des ministres du 24 août 1988, le Gouvernement a annoncé que le doublement des crédits consacrés aux points noirs permettrait dès 1989 la résorption de 70 de ces points et leur résorption totale en cinq ans. On peut considérer que les mesures à court terme évoquées ci-dessus largement relayées par les médias ont déjà apporté des améliorations significatives : c'est ainsi que les statistiques font apparaître pour le mois d'août une diminution de 3,4 p 100 des accidents mortels par rapport à l'année 1987, alors que le bilan du mois de juillet indiquait une augmentation de 15 p 100. Le bilan du mois d'août 1988 est ainsi le meilleur jamais enregistré durant un mois d'août depuis que les statistiques existent (1956) et l'amélioration s'est poursuivie durant le mois de septembre. Par ailleurs, on a rapidement noté une diminution des vitesses moyennes pratiquées sur les différents réseaux ainsi qu'une

remontee du taux de port de la ceinture de securite. Le Gouvernement qui entend aller beaucoup plus loin dans la lutte contre le fleau national que representent les accidents de la route a reuni le 27 octobre dernier le comite interministeriel de la securite routiere. La politique de securite routiere decidee a cette occasion pour les mois et les annees a venir s'articule autour de quatre idees forces : mobiliser au niveau national comme au niveau local les energies. Cette mobilisation doit etre celle de l'opinion publique toute entiere grace a la realisation de campagnes de communication grand public, la creation d'un groupe de reflexion, l'organisation d'un debat parlementaire, la responsabilisation des echelons locaux ; dissuader l'acte d'infraction et prevenir les comportements les plus dangereux sur la route grace d'une part a une intensification de la presence des forces de l'ordre sur les routes, pour un developpement de l'action preventive, d'autre part une intensification de la surveillance et de la repression des comportements les plus dangereux sur la route, par une meilleure detection des infractions et des chauffards, par des sanctions a la fois plus adaptees et plus lourdes, et par la suppression des interventions de complaisance ; educuer, former, pour une meilleure integration des preoccupations de securite routiere. Dans cette optique les actions deja menees tant en milieu scolaire qu'en direction des jeunes seront largement amplifiees ; preparer l'avenir en premier lieu, preparer les conditions d'evolution et d'insertion des enjeux de la securite routiere dans la societe francaise. Tel est notamment le sens du mandat confie au groupe de reflexion, et le role du debat parlementaire ; ensuite, creer des potentialites de gains futurs de securite en prenant des aujourd'hui des mesures nouvelles, dont les resultats se feront sentir a moyen et plus long terme. Ces mesures concernent principalement la securite du vehicule (controle technique), l'organisation du systeme de sanctions (permis a points) le port de la ceinture de securite, et le role de la publicite.

Données clés

Auteur : [M. Lotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3453

Rubrique : Circulation routiere

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2804